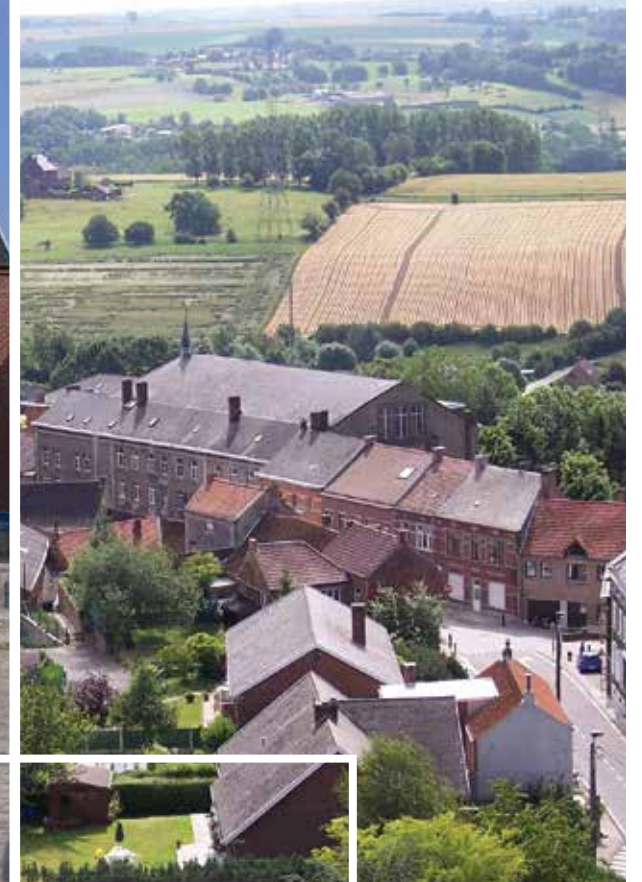


# Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Novembre 2014



n°128

sommaire



TRAVAUX



FOLKLORE



POLICE

## EDITO

### Lancement de la campagne de sensibilisation « OFF ON » élaborée par le gouvernement fédéral

#### « RÉDUISONS ENSEMBLE NOTRE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ POUR ÉVITER LE DÉLESTAGE »

Nous risquons de subir cet hiver une pénurie d'électricité. L'activation du plan de délestage doit rester la mesure ultime. Pour l'éviter, il est nécessaire que nous réduisions notre consommation d'énergie. Dans ce but, nous vous invitons à surfer sur le site internet « [www.OffOn.be](http://www.OffOn.be) » qui est divisé en 3 parties :

1. informations utiles sur le plan de délestage et la pénurie, y compris l'**indicateur électricité** ;
2. conseils pratiques pour réduire notre consommation d'électricité ;
3. invitation à participer à l'effort de réduction de façon positive.

Pour nous informer du moment auquel il faut commencer à réduire notre consommation d'électricité, Elia a développé un **indicateur d'électricité**, similaire à celui utilisé pendant l'été dans les bulletins météo pour indiquer la quantité de smog dans l'air.

Chaque jour, entre novembre et mars, un pictogramme facilement reconnaissable – le bouton off-on d'un appareil électrique – avec un code couleur simple nous informera lors du bulletin météo télévisé de la disponibilité de l'électricité dans notre pays. Selon la couleur du pictogramme, nous serons invités à adapter notre comportement si nécessaire.

Les codes couleurs suivants seront utilisés :

- **VERT** : Situation normale. Il y a suffisamment d'électricité disponible pour répondre à nos besoins de consommation.
- **ORANGE** : Risque de pénurie. Il risque de ne pas y avoir suffisamment d'électricité disponible pour satisfaire nos besoins de consommation. Mobilisons-nous pour réduire notre consommation surtout aux moments critiques (en principe entre 17h et 20h) et éviter le délestage.
- **ROUGE** : Risque de délestage. Il n'y a pas suffisamment d'électricité disponible pour répondre à tout moment à nos besoins de consommation. Le risque de devoir activer le plan de délestage est réel.

- **NOIR** : Délestage annoncé. Si la situation l'exige, le plan de délestage sera activé : une partie des consommateurs sera temporairement privée d'électricité afin d'éviter une panne de courant de longue durée généralisée et non contrôlée.

La RTBF et RTL-TVI ont déjà confirmé qu'ils utiliseront cet indicateur pendant leurs bulletins météo. Le Service Public Fédéral a également pris contact avec la presse écrite.

L'objectif de cette campagne de conscientisation « OFF ON » est de nous encourager chacun, à son niveau, à économiser l'énergie afin d'éviter la pénurie d'électricité.

Toutes les mesures prises par tous, aussi petites soient-elles, peuvent faire la différence.

> Par le Collège,  
**Ferdinand Jolly, Bourgmestre**



## UN MOIS EXCEPTIONNEL POUR LE PCDN

### LE CONCOURS PHOTO

Magnifique participation pour le concours photo

Thème : L'homme et la Nature

- 72 photos présentées à la Saint-Rémy
- 686 votants

Un grand merci à Xavier Vanwijck et Jean-François Menu pour l'organisation de ce concours.

Dans le Bulletin communal du mois de décembre vous aurez le plaisir de découvrir les photos gagnantes en attendant de les voir, à nouveau, en très grand format le long des routes de nos 3 villages.



Colette Cantrin- concours PCDN 2013



Pol Perniaux, concours pcdn 2013

### LA PREMIÈRE VENTE DE MIEL DU RUCHER-ÉCOLE



Pour la première fois, les élèves du rucher-école ont vendu leur propre production à la Saint-Rémy.

Résultat : Tout est parti. Actuellement plus de 22 élèves suivent les cours.

### LA PROMENADE CHAMPIGNONS

Sous la houlette de M<sup>me</sup> et Mr Pasteleur ainsi que Mr Parvais, plus d'une trentaine de passionnés se sont retrouvés au Bois des Nonnes pour découvrir les champignons sauvages.



### OPÉRATION POULES



90 poules ont trouvé domicile chez 45 familles de notre entité. Une opération hors du commun entraînant un enthousiasme communicatif chez les participants.

Une autre manière de recycler nos déchets végétaux et de pouvoir déguster de bons œufs naturels.

### LE PRESSAGE DES POMMES

Autre nouvelle initiative du PCDN, permettre à nos habitants de presser leur pommes ou poires au centre d'Ittre. Un fameux succès plus de 7500 kilos de fruits pressés. Un fameux moment de bonheur de voir 100kg de pommes transformés en moins de dix minutes en 70 litres de jus frais et pouvant être consommés dans les deux ans. A votre santé.



### BALADE NOCTURNE À ITTRE DANS LE CADRE DE LA NUIT DE L'OBSCURITÉ ORGANISÉE DANS TOUTE LA WALLONIE LE 11 OCTOBRE 2014.



Le but était de repérer, cours d'une promenade de 3 Km, dans les chemins creux, à proximité de L'Église de Haut Ittre, les éléments observables en l'absence de pollution lumineuse. Le temps étant de la partie, il a été possible d'énumérer différentes constellations, ce qui

a réjoui Valentine, notre plus jeune participante, les autres participants étaient une dizaine au total. Ce qui a permis d'expliquer à tous, les dégâts au niveau des animaux de la nuit papillons, chauve-souris ... qui sont complètement perturbés, au niveau de leur cycle nuit/jour et dans leurs activités nocturnes. Les explications étaient données par Luc Bernard de Natagora et l'organisation s'était faite grâce à la collaboration du service de la ruralité de la commune d'Ittre.

**Si, vous aussi, vous avez une idée, une passion pour la nature, vous pouvez nous rejoindre au PCDN (Plan communal de développement de la Nature). La prochaine réunion aura lieu à Virginal, le ... décembre à 19h30 salle des commissions**

> **Christian Fayt, Echevin de la Ruralité**



## UN MOIS EXCEPTIONNEL POUR LE PCDR (PLAN COMMUNAL DU DÉVELOPPEMENT RURAL)

Cinq séances du PCDR ont été organisées par votre administration communale.

Une occasion de présenter le PCDR et la Fondation Rurale de Wallonie, les objectifs poursuivis, la présentation du pré-diagnostic de votre commune, mais surtout pour la plus grande partie des réunions, l'occasion à chacun de donner son avis ses idées et ses espoirs pour sa commune.



Plus de 120 personnes ont participé aux différentes réunions, à cela, il y a lieu d'ajouter les 250 réponses au questionnaire Internet.



Si vous désirez participer à la Commission Locale de Développement rural, visitez notre site [www.ittre.be](http://www.ittre.be) et remplissez le formulaire. A remettre avant le 21 novembre 2014.

### 7.833 EUROS DE BÉNÉFICE POUR LES APÉROS RURAUX

Un pari : un pari gagné ce week-end de solidarité pour nos concitoyens victimes des inondations.

Plus de 25 vieux tracteurs réunis par Mr Camille Delferrière d'Haut-Ittre.



Une soirée formidable avec des chanteurs, des musiciens qui nous ont offert un magnifique spectacle. Plus de 700 spectateurs.

Plus de 1400 marcheurs pour la marche ADEPS

Des moments formidables de rencontre, d'échanges, de convivialité. Un tout grand merci aux bénévoles, aux commerçants locaux : Boucherie Pascal, Boulangerie La Brioche d'Or, La Brasserie de Nicolas Lekime, les vins de Thierry de Laet, les boissons de Grégory Courcelle, Chez Christian, le Délitrateur et Seepower.

> **Christian Fayt, Echevin de la Ruralité**



## TRAVAUX

### DÉCÈS DE NOTRE ANCIEN CHEF DES TRAVAUX



C'est avec beaucoup de tristesse et de peine que les membres du service des travaux ont appris le décès de Georges Hasthorpe.

Après avoir débuté aux Carrières UCP dans les années

1970 jusqu'en mai 1980, Georges a commencé sa carrière à l'administration communale en qualité de surveillant contrôleur des travaux. Il fut nommé, à ce poste, le 22 février 1980. Il demanda sa démission honorable au 30 juin 2004 afin de bénéficier de sa pension au 1<sup>er</sup> juillet 2004. Pendant 24 ans, il y a lieu de retenir sa grande convivialité tant avec son personnel qu'avec les habitants.

Nous présentons à sa famille, Maria, Laurence et Olivier, nos plus sincères condoléances.

### INONDATIONS

#### TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE RY TERNEL PAR LA PROVINCE DU BRABANT WALLON.



- Curage du bassin d'orage de Haut-Ittre



- Aménagement de la berge entre la rue de Huleu et la rue de Virginal.



- Aménagement de la confluence entre le Ry Ternel et le Ry de Baudémont.



#### TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNE.

- Excavation à la rue Neuve.  
Suite aux inondations une excavation importante a été découverte sous la rue Neuve. Le service travaux a effectué une réparation en un temps record.



- Réaménagement des trottoirs rue de Huleu et rue de Virginal.



Le parking en face de la Boulangerie devait être réparé par la Région wallonne. En accord avec le service du SPW et en attendant la finalisation très longue des procédures de marché public, le service territorial de la Région wallonne et la commune se sont unis pour réparer temporairement ce parking et le rendre utilisable.



Le Contrat de rivière de la Senne a passé une contrat d'étude avec Myclène pour la somme de 14.500 € HTVA pour une étude complète sur le Ry Ternel, le Ry de Baudémont et le Ry de Fauquez

Dans ce cadre :

#### TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD

On doit remercier la commune de Braine-l'Alleud pour que suite à notre demande on aménage une zone potentielle de retenue d'eau sur un affluent du Ry Ternel ; le Ry Goret.



Suite à l'appel d'offre, la commune a choisi son bureau d'étude pour la réfection des ponts, passerelles. Le cahier de charge pour la réfection d'un pont à la rue de Baudémont et de la rue de Schoot ont été approuvés par le Conseil communal.

Le service travaux réparera l'autre pont de la rue de Baudémont.

Le bief n°29 est terminé. Un beau site de promenade et de biodiversité est à nouveau accessible.



> Christian Fayt, Echevin des Travaux



## DÉCOUVRIR AIX-LA-CHAPELLE ET SON GRAND MARCHÉ DE NOËL



### QUAND ?

Le jeudi 11 décembre 2014, nous organisons un voyage dans le cadre de la journée du folklore 2014 à Aix, nous en profiterons pour dîner dans un restaurant typique pour ensuite parcourir le fabuleux Marché de Noël avec, pour ceux qui le souhaitent, la possibilité de visiter à leur gré : la cathédrale datant de 1355 et la fontaine aux poupées articulées, la vieille ville entourant la place ; une belle journée à partager.

Nous démarrerons de Virginal, Plateau du Tram, à 9 h 15 pour ensuite faire arrêt à Ittre, Grand-Place à 9 h 30. Notre retour est prévu vers 21 h 00.

### POUR QUI ?

La participation est fixée à 30 euros par personne, elle comprend le voyage ainsi que le repas sur place. Notre n° de compte est le BE72 0910 0015 3976 au nom de l'ADC Ittre. Ce voyage est ouvert à tous nos habitants de 9 à 99 ans, ainsi qu'aux personnes qui accompagnent habituellement les excursions réservées aux Aînés.

### COMMENT ?

Nous démarrerons de Virginal, Plateau du Tram, à 9 h 15 pour ensuite faire arrêt à Ittre, Grand-Place à 9 h 30. Notre retour est prévu vers 21 h 00.

### MODALITÉS PRATIQUES

Les inscriptions sont prises

- auprès d'Arthur Deghorain, au 0475/59 86 05,
- pour ceux qui désirent de plus amples renseignements, ils peuvent contacter Alain Anciaux au 0477/74 40 32, les mardi et jeudi, ou Daniel Vankerkove, tous les jours, au 0470/22 33 01.

Au plaisir de vous retrouver pour cette journée qui s'annonce féérique.

> **Daniel Vankerkove, Échevin du Folklore**



## PANATHLON WALLONIE-BRUXELLES ORGANISE UN SÉMINAIRE :

« CRÉONS, TOUS ENSEMBLE, LA PLUS VASTE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX VALEURS DU SPORT »



**PANATHLON**  
Wallonie-Bruxelles asbl

Le lundi 24 novembre dans l'Hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

entre 11h00 et 16h00 à Bruxelles, le Panathlon Wallonie-Bruxelles invite l'ensemble des acteurs du monde sportif et de la société civile intéressés à prendre part au lancement de la plus grande campagne de sensibilisation aux valeurs du sport.

A partir de cas concrets et de campagnes menées par diverses institutions et associations, le

séminaire déterminera la meilleure manière de mettre sur pied efficacement une campagne originale sur la diffusion des valeurs du sport considérées comme des valeurs citoyennes.

### Infos et inscriptions :

02/423 51 85 – anais@panathlon.be

> **Daniel Vankerkove, Echevin des Sports**



## DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES À VIRGINAL ?

C'est dans le cadre d'une demande de la tutelle de la Région wallonne qu'on a procédé à la recherche de vestiges (vases, villa ancienne, puits, pièces de monnaie,...) sur le site du futur centre sportif d'Ittre.

Rien n'a cependant été trouvé. Ce qui ne prolongera pas le délai d'approbation du dossier. La tutelle justifie cette nouvelle étape de contrôle par le fait qu'en 1830, en installant le nouveau cimetière de Virginal, des objets datant de l'époque mérovingienne y avaient été trouvés.

> **Daniel Vankerkove, Echevin des Sports**



## REMISE DES TROPHÉES À LA ROCHE D'OR VIRGINA- LOISE LE 18 OCTOBRE 2014





## DEUXIÈME MODIFICATION BUDGÉTAIRE POUR 2014, DANS LA SUITE DES INONDATIONS

Plusieurs fois par an, nous avons la possibilité de réajuster le budget communal, par des modifications budgétaires ou MB, pour coller à la réalité des dépenses et faire face à des dépenses qui n'étaient pas prévues.

C'est particulièrement le cas pour cette MB2 en 2014 qui fait suite aux inondations du 29 juillet.

Nous devons donc adapter le budget pour pouvoir les engager.

Il est cependant difficile d'avoir une vision claire sur ce que la commune va devoir réellement dépenser suite à cette catastrophe. En effet, nous n'avons, actuellement, aucune précision sur l'intervention exacte des assurances ou du Fond des calamités.

Toutes les dépenses conséquentes aux inondations sont donc, pour le moment, financées sur les fonds propres de la commune.

Les principales ressources de cette MB2 sont le boni de la MB1 de 440 000 EUR et une somme de 348 000 EUR mise au budget pour régulariser la dotation au Service Incendie. La Province du Brabant wallon nous a consenti un prêt sans intérêt sur 10 ans. Nous récupérerons donc la somme globale pour la remplacer par une dépense annuelle de 34 800 EUR pendant 10 ans.

Outre quelques dépenses ordinaires (89 000 EUR liés aux inondations, 19 000 EUR pour le CPAS et 54 000 EUR pour l'enseignement), la dépense importante est le prélèvement pour financer, à l'extraordinaire, les suites des inondations : la réfection des ponts, le

remplacement du matériel informatique de l'administration communale endommagé le 29 juillet, la chaudière de l'antenne de police ainsi que la remise en état des terrains de tennis et du musée de la Forge (465 000 EUR).

Pour prévenir les risques de black-out cet hiver, il a été également décidé l'achat de deux groupes électrogènes pour l'administration communale et le CPAS ainsi que pour le service Travaux.

Cette MB2 est extrêmement rassurante : nous assumons les dépenses très importantes qui font suite aux inondations sans toucher à la réserve de 300 000 EUR constituée lors de la MB1, tout en poursuivant les nombreux et beaux projets portés par cette législature : les infrastructures sportives à Virginal, l'agrandissement de l'école de Virginal et l'étude pour la création d'une crèche également à Virginal ainsi que l'extension du centre administratif dans les locaux de l'ancienne poste et la réfection des parkings dans le centre de Ittre.

Il va sans dire qu'en parallèle à ces projets, la majorité travaille activement à la mise en place d'une véritable politique de lutte contre les inondations en prenant soin de nous entourer des avis scientifiques et techniques nécessaires.

> **Hélène de Schoutheete,**  
**Echevine des Finances**



## COMPTAGES ROUTIERS : LES RÉSULTATS !

De fin avril à fin juin 2014, ont eu lieu des comptages routiers, de fréquence et de vitesse dans une dizaine de rues du village\*.

Dans le tableau présenté ci-dessous, nous vous présentons les résultats de ces comptages.

Vous y trouverez les rues dans lesquelles ils ont eu lieu (ainsi que l'emplacement exact), les dates auxquelles ils ont été effectués, le nombre total de véhicules comptabilisés, le nombre de véhicules de plus de 6 mètres (voitures avec remorques ou camions), la moyenne de véhicules par jour, la vitesse maximale autorisée et le pourcentage d'excès de vitesse.

Ce qui frappe dans ce tableau, c'est le pourcentage terriblement élevé des excès de vitesse. Sur les douze rues contrôlées, seules quatre rues sont fréquentées par plus de 50% de conducteurs respectant les limitations de vitesse. Dans certaines rues, plus de 90% des conducteurs ne respectent pas la vitesse prescrite.

Sachant que des contrôles de police s'effectuent en priorité dans des zones dans lesquelles il y a eu des accidents graves (avec blessés), d'autres solutions sont à rechercher absolument. Ces solutions passent par des aménagements, la conscientisation des conducteurs, l'éducation des plus jeunes qui, demain, seront assis derrière un volant.

La N280, gérée par le SPW, traverse nos villages de part en part.

Plusieurs de nos rues sont communes avec Braine le Comte.

C'est donc en concertation avec ces différents acteurs que nous allons rechercher des solutions que nous espérons efficaces pour la sécurité de tous et notamment des usagers les plus faibles.

> **Hélène de Schoutheete,**  
**Echevine de la Mobilité**

\* Le comptage des rues Basse, de la Montagne, Montois, de la Libération et du Roelux sont en cours.

### COMPTAGES ROUTIERS COMMUNE DE ITTRE 2014

| RUE                                | DATE                          | NOMBRE              |                      | VITESSE AUTORISÉE | % EXCÈS DE VITESSE |
|------------------------------------|-------------------------------|---------------------|----------------------|-------------------|--------------------|
|                                    |                               | TOTAL DES VÉHICULES | VÉHICULES DE + DE 6M |                   |                    |
| Arthur Brancart 108                | Du 24/06/14 au 02/07/14 (8j)  | 11684               | 609                  | 50 Km/h           | 40 %               |
| Edgard Bierny 23                   | Du 27/05/14 au 16/06/14 (20j) | 71979               | 3507                 | 50 Km/h           | 40 %               |
| Boulevard Piron 29                 | Du 29/04/14 au 06/05/14 (7j)  | 22579               | 2082                 | 50 Km/h           | 93 %               |
| Rue Charles Catala 94              | Du 24/06/14 au 02/07/14 (8j)  | 47294               | 3176                 | 50 Km/h           | 71 %               |
| Rue du Bois de la Houssière 80     | Du 06/05/14 au 21/05/14 (15j) | 23103               | 1060                 | 50 Km/h           | 91 %               |
| Rue du Croiseau 87 avant déviation | Du 20/05/14 au 28/05/14 (8j)  | 24409               | 2069                 | 50 Km/h           | 84 %               |
| Rue du Croiseau 87 après déviation | Du 02/10/14 au 14/10/14 (12j) | 92572               | 4619                 | 50 Km/h           | 60 %               |
| Rue de Huleu 51                    | Du 27/05/14 au 04/06/14 (8j)  | 26584               | 1753                 | 50 Km/h           | 91 %               |
| Rue les Hauts du Ry-Ternel 6       | Du 29/04/14 au 06/05/14 (7j)  | 20345               | 1511                 | 50 Km/h           | 62 %               |
| Rue Maurice Brancart 9             | Du 08/05/14 au 21/05/14 (12j) | 21739               | 927                  | 50 Km/h           | 33 %               |
| Rue Rouge Bouton 102               | Du 22/04/14 au 30/04/14 (7j)  | 18744               | 1590                 | 50 Km/h           | 42 %               |
| Rue de Samme 8d                    | Du 22/04/14 au 30/04/14 (7j)  | 37374               | 2054                 | 50 Km/h           | 84 %               |



## CERTAINES REDEVANCES ET TAXES ONT ÉTÉ ADAPTÉES

Le conseil communal qui s'est réuni ce mardi 3 novembre a voté les taxes et les redevances jusqu'en 2019.

La très grande majorité d'entre elles restent inchangées.

L'une d'elle s'est adaptée à la taxe prélevée par la Région Wallonne : c'est celle sur les antennes et les pylônes GSM. Ce n'est plus une taxe perçue directement par la Commune mais des centimes additionnels à la taxe régionale sont mis en place.

La taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers a été revue à deux niveaux :

- un montant plus juste de la taxe pour les personnes isolées : ils payeront 37,50 EUR au lieu de 50 EUR. La dernière augmentation n'avait pas été appliquée de manière progressive. Nous y avons remédié.
- La distribution de sacs poubelle gratuits assortie au paiement de la taxe a été étendue à de nouvelles catégories de citoyens
  - Les familles avec des enfants en bas-âge recevront 3 rouleaux de sacs de 60l avec l'octroi de la prime de naissance
  - Les personnes incontinentes, sur présentation d'une attestation, pourront recevoir 2 rouleaux de sacs de 60l.
  - Les familles monoparentales 1 rouleaux de sacs de 60l supplémentaire

C'est la seule taxe qui sera revue chaque année en raison de l'exigence de couverture du coût-vérité.

Une série de redevances ont été adaptées.

Le principe de la redevance est de couvrir la réalité du travail effectué par l'administration au profit du demandeur.

Ont donc été adaptées :

- la redevance pour renseignements urbains : 70 EUR
- la redevance pour renseignements généalogiques : 50 EUR
- la redevance pour travaux administratifs spéciaux (permis de régularisation) : 250 EUR
- la redevance pour permis d'urbanisme et certificat d'urbanisme n°2 devient progressive en fonction du nombre de demandes d'avis : entre 30 EUR et 150 EUR (90 EUR pour les CU2). Dans ce cadre, une redevance a été créée pour les contrôles d'implantation d'une nouvelle construction : 60 EUR
- la redevance pour l'occupation du domaine public lors de tournage de films : 1000 EUR pour 3 jours et 500 EUR par jour supplémentaire.

> **Hélène de Schoutheete,**  
**Echevine des Finances**



## LE TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS À L'ÉCOLE COMMUNALE D'ITTRE

Dans la classe de maternelle de Madame Sabine, tous les enfants, très concentrés, écoutaient les paroles d'une princesse, la fille du Roi du Pays pas propre... La princesse était venue leur demander de l'aide pour rendre son pays plus propre en apprenant à trier les déchets,...

Par des jeux auxquels ils étaient invités à participer, les enfants révisaient ainsi leurs connaissances en tri des déchets, cartons, PMC, tout venant.

Tous les élèves de maternelle et les élèves de 1ère et 2ème primaire de l'école vont bénéficier de l'animation. Les plus grands de 3ème, 4ème, 5ème, 6ème vont recevoir une information adaptée à leur âge par les instituteurs.

Le tri des déchets est appliqué à l'école communale depuis déjà quelques années.

L'animation ludique qui est proposée par l'organisme Fost Plus (qui organise la collecte et le recyclage des déchets) permet de finaliser les efforts réalisés par l'école en matière de tri.

L'étape suivante a été pour le directeur Maxime Tronion, d'installer 10 poubelles PMC dans la cour de récréation, chacune avec un grand aide mémoire (qui reprend des images des principaux objets PMC) pour les élèves, dans la cour.



Le tri des déchets c'est l'affaire de tous à l'école communale d'Ittre, la Direction, les instituteurs, Les élèves et les parents.

Pour conclure retenons ce petit mot de la princesse du Pays pas propre à l'attention des parents : « n'oubliez pas que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » et donc pensez à utiliser la boîte à tartine, réutilisable, sans papier aluminium ou autre emballage jetable..

> **Richard Flandroy,**  
**Echevin de l'Enseignement**



## PARRAINAGE DES MONUMENTS D'ITTRE PAR LES ÉLÈVES DE 6<sup>E</sup> PRIMAIRE

Il a eu lieu sur la Grand-Place d'Ittre le mercredi 15 octobre 2014, en présence des élèves des classes terminales d'Ittre, des Associations patriotiques et des Autorités communales.

Après les remerciements du Président de la FNC d'Ittre, l'Echevin de l'Enseignement et des Associations patriotiques a rappelé le contexte de ce Parrainage des monuments d'Ittre (le monument de la Grand-Place, celui du cimetière, ainsi que le monument d'Haut-Ittre). Et aussi son approbation par le Collège et par le Conseil communal dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale et du devoir de Mémoire auprès des jeunes générations.

La cérémonie débuta par la remise de deux drapeaux aux représentants des élèves qui prirent place à côté des autres porte-drapeaux pour former une haie d'honneur devant le monument. Après le dépôt de fleurs, le Représentant des Combattants s'est adressé aux élèves pour expliquer le Parrainage.

Puis ce fut l'Hymne national et le cortège vers la salle communale Planchette pour la signature de la Charte par le Bourgmestre, les Autorités patriotiques et les Directions d'école. Cette charte vise à encourager la préservation de la Mémoire à travers la sauvegarde des monuments. Elle invite aussi les élèves de 6e primaire à transmettre ce message à leurs successeurs lorsqu'ils quitteront l'école. Elle sera conservée au Centre administratif de la Commune.

Cet événement, qui promeut les jeunes à plus de responsabilité, s'est terminé par le verre de l'amitié et le sentiment, chez tous, d'une fierté bien légitime.

> **Richard Flandroy,**  
**Echevin de l'Enseignement**  
**et des Associations patriotiques**



**Vous êtes DEMANDEUR D'EMPLOI ?**  
**Vous voulez PARFAIRE VOTRE CV ?**  
**Vous voulez écrire**  
**une LETTRE DE MOTIVATION ?**  
**Ou simplement avoir**  
**un CONSEIL LIÉ À L'EMPLOI...**

Le service d'insertion du C.P.A.S., en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale, vous propose tous les 15 jours "les jeudis de l'emploi" de 10h00 à 12h30. Un sujet différent peut être abordé à chaque séance, en tenant compte de vos demandes.

**Quand ?**  
Les jeudis **6 et 20 novembre**  
et les jeudis **4 et 18 décembre 2014**

Où ?  
Maison des Associations  
Espace Public Numérique "Net in Pot"  
Rue de la Station, 10 - 1440 Braine-le-Château

Pour tous renseignements et inscriptions:  
Féline CASELLAS,  
agent d'insertion socioprofessionnelle, 0486/048.585  
Valérie MGOOT, référente PCS: 0473/538.937



## BIENTÔT LES VACANCES ET PAS DE SOLUTION DE GARDE POUR VOTRE (VOS) ENFANT(S) ?

La « Maison Chabeau » (tél : 067/64.91.52) vous ouvre ses portes du lundi 22/12/14 au mercredi 31/01/14 de 7h30 à 18h(30) sauf le 24/12 et 31/12 horaire spécial réveillon.

Si vous désirez bénéficier de ce service, rendez-vous sur [www.ittre.be](http://www.ittre.be) (menu services publics – Le service extrascolaire) et téléchargez le talon d'information et d'inscription à renvoyer à l'Administration Communale d'Ittre, rue Planchette, 2 – 1460 Ittre, à l'attention de Frédérique Joris.

Attention : l'inscription préalable est obligatoire que ce soit pour un accueil en journée complète ou un accueil avant et/ou après la journée de stage.

Les bulletins doivent être rentrés au plus tard le lundi 15 décembre. Au delà de cette date, plus aucune inscription ne sera prise en compte et ceci afin d'assurer la qualité de l'encadrement et la sécurité de tous les enfants. Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Laurence Dehoux : 0472/ 48.10.07 ou 067/79.43.38.

> **Richard Flandroy,**  
**Echevin de l'Extrascolaire**



## CINEMA DES AÎNES



L'Echevinat et le Conseil consultatif des Aînés vous proposent d'assister à une séance de cinéma qui se déroulera mensuellement à Braine-le-Comte, à la salle Baudouin IV.

La séance du mois de novembre aura lieu le jeudi 27 novembre à 14 h avec la projection du film "GRACE" qui s'inspire de la vie de Grace de Monaco.

La P.A.F. de 6 euros comprend l'entrée + une collation.

Inscription et possibilité de covoiturage auprès de Monsieur Christian ROOSEN au 0474/54 66 76

> **Richard Flandroy,**  
**Echevin des Aînés**



## LES PRIORITÉS DE LA POLICE

Afin de mieux cerner les attentes des habitants de notre zone de police en matière de sécurité, une enquête locale de sécurité a été menée auprès de 1400 habitants de Tubize, Braine-le-Château, Ittre et Rebecq.

Il ressort de cette enquête que la vitesse non adaptée au trafic constitue, dans plus de 70 % des cas, le problème le plus fréquemment cité par les répondants.

Vient ensuite, en seconde place, la conduite agressive dans la circulation pour plus de la moitié des répondants.

Les dépôts clandestins et les débris trainant dans la rue, les cambriolages, le parking sauvage et les nuisances sonores sont évoqués comme constituant un problème de quartier pour près de 40 % des répondants.

Le conseil zonal de sécurité composé des 4 Bourgmestres, du Procureur du Roi de Nivelles, du Directeur coordinateur et du Directeur judiciaire de l'arrondissement, ainsi que du Chef de corps de la police ont logiquement voulu répondre aux attentes des citoyens en fixant les priorités de la zone pour les 4 prochaines années.

Pour la période 2014-2017, des plans d'actions spécifiques sont mis en place afin d'intervenir sur les incivilités, sur les problèmes liés à la circulation routière ainsi que sur les vols dans immeubles et les vols à l'aide de violence.

Afin de lutter contre les infractions routières, nous avons choisi d'intensifier notre action et de planifier, de manière aléatoire, les moments et les endroits des contrôles.

Non port de la ceinture de sécurité, téléphone au volant, vitesse ou stationnement en double file : tout comportement pouvant porter atteinte à la sécurité des autres usagers de la route ou de la vôtre continuera donc à être sanctionné.

Des actions spécifiques visant les incivilités seront également menées.

Sont particulièrement visées ici, les infractions au règlement général de police comme les dépôts clandestins, les nuisances sonores, la consommation d'alcool sur l'espace public, les dégradations, pour ne citer que quelques exemples.

Les agents de quartiers de l'antenne de Ittre participent activement à ces actions. Ils sont épaulés par les policiers de la brigade canine, de la brigade circulation et par les policiers du service intervention de la zone.

Soyons clairs, nous ne souhaitons pas verbaliser à outrance. Lorsque nous verbalisons, c'est parce que l'infraction est caractérisée, démontre une dangerosité, un incivisme ou une gêne pour les autres usagers.

La zone de police a également un rôle éducatif à l'égard des citoyens.

C'est ainsi que la plupart des actions répressives (verbalisations, opérations de contrôle,...) sont précédées par des «actions préventives»(courriers de « sensibilisation » à domicile, avis sur les pare-brises...) et lorsque nous avons l'occasion d'expliquer au contrevenant son erreur, nous le faisons.

Notre action vise aussi la lutte contre les vols, que ce soient les vols dans les habitations ou visant les commerces.

Outre un travail d'enquête approfondi qui porte ses fruits comme le montre les arrestations fréquentes qui sont opérées, nous renforcerons encore notre présence en assurant des opérations régulières de sécurisation dans les quartiers les plus sensibles.

Je rappelle ici que la zone dispose d'un service de techno prévention (tel 067/89.59.07) ainsi que d'un service d'assistance policière aux victimes (tel 067/89.59.08) auxquels chaque citoyen peut faire appel.

Ces sont des services gratuits donc n'hésitez pas de contacter nos collaborateurs si vous en éprouvez le besoin. Ils pourront même se déplacer chez vous si vous le désirez



> **Commissaire divisionnaire**  
**Yves Delmarcelle,**  
**Chef de la zone Ouest Brabant Wallon**



## QUELQUES RAPPELS POUR L'HIVER QUI APPROCHE

**Nous vous rappelons quelques extraits d'article du Règlement Général de police à garder en tête avec l'arrivée de l'hiver.**

### Article 51 - Entretien de la voie publique

§1<sup>er</sup>. Tout habitant, soit propriétaire, locataire ou occupant doit maintenir le trottoir, les accotements et le filet d'eau bordant leur immeuble bâti ou non, en parfait état de conservation et de propreté, et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité, la propreté et la commodité de passage des usagers. A défaut par eux de ce faire, il y est procédé d'office et à leurs frais, risques et périls.

§3. Dans les voies piétonnes, les riverains sont tenus de nettoyer la portion du domaine public faisant front au bien qu'ils occupent ; cette obligation est limitée à la moitié de la largeur de la voie piétonne si cette largeur est inférieure à 6 mètres et à 3 mètres si cette largeur est supérieure à 6 mètres.

§4. Les matières ou objets résultant du nettoyage doivent être ramassés et évacués. En aucun cas, ces matières ou objets ne peuvent être abandonnés sur la voie publique ou dans les filets d'eau, ni être poussés dans les avaloirs ou devant les propriétés d'autrui, à l'exception des eaux usées domestiques provenant du nettoyage.

§5. A défaut de satisfaire aux dispositions du présent article, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant.



### Article 52 - Obligations en cas de gel ou de chute de neige

§1<sup>er</sup>. Par temps de gel, il est interdit à toute personne de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique.

§2. Tant en cas de chute de neige que par temps de gel, tout riverain d'une voie publique doit veiller à faire en sorte, sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe, qu'une voie suffisante soit dégagée pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité.

§3. Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants. En attendant leur enlèvement, le propriétaire et /ou l'occupant et /ou le gardien de l'immeuble, doit prendre toute mesure pour écarter tout danger pour les personnes ou pour leur bien et pour assurer la sécurité des usagers aux endroits exposés.

§4. A défaut de satisfaire aux dispositions du présent article, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant.



### Article 53 - Entretien des plantations débordant sur la voie publique

Le propriétaire d'un immeuble et/ ou son occupant et/ ou celui qui en a la garde est doit veiller à ce que les plantations soient taillées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de quatre mètres et demi au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement, sur le trottoir ou sur la largeur de passage du sentier, à moins de deux mètres et demi au-dessus du sol.

En aucune manière les plantations ne peuvent masquer ou gêner la signalisation routière, les câbles aériens et l'éclairage public, quelle qu'en soit la hauteur. Ils doivent en outre se conformer aux mesures complémentaires prescrites par le Bourgmestre, lorsque la sécurité publique est menacée.

A défaut, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant.

Vous pouvez consulter le Règlement Général de Police dans son intégralité sur notre site [www.ittre.be](http://www.ittre.be).

> **Ferdinand Jolly, Bourgmestre**





## MESURES PRISES PAR VOTRE CPAS DANS LE CADRE DES ÉCONOMIES DE NOS RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

### L'EXPERT ÉNERGÉTIQUE

Le CPAS de Ittre, dans le cadre d'une convention entre Les quatre CPAS de l'Ouest du Brabant wallon : Ittre, Rebecq, Tubize et Braine-le-Château, vient de confier à la société à finalité sociale RAPPEL, ... la mission d'expert conseil en bilan énergétique.

#### Un expert conseil en bilan énergétique ???

Sur demande d'un particulier au Conseil de l'Action sociale de votre CPAS, un expert-conseil peut être envoyé dans votre logement.

Cet expert peut vous être utile dans deux situations :

1. Sur base d'un tableau de bord détaillé de vos consommations énergétiques, résultant de 6 visites à domicile de notre expert-conseil, une analyse des résultats obtenus vous sera rendue et des conseils personnalisés pour rationaliser au mieux ces dépenses énergétiques vous seront remis.
2. Une analyse plus poussée quant à l'état de votre logement et des équipements ménagers pourra également, à votre demande, être effectuée. Ce bilan énergétique portera sur :
  - Une analyse de la consommation du bâtiment sur base de fiches énergétiques transmises par la région wallonne ;
  - Une analyse de la consommation par appareil électroménager ;
  - Déterminer la cause des surconsommations/déficiences énergétiques ;
  - Offrir des conseils personnalisés ;
  - Avancer des propositions permettant de résoudre les problèmes rencontrés.

**L'expert énergétique ne travaille que pour les personnes dont l'intervention du CPAS est requise! Pour tous les autres, nous vous encourageons à lire également la suite.**

### LE TUTEUR EN ÉNERGIE

Dans le cadre des mesures relatives à l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens, le Gouvernement Wallon, a décidé de soutenir les actions préventives et curatives menées par les CPAS en matière d'énergie.

Pour ce faire, 50 tuteurs en énergies ont été engagés dans les CPAS afin de permettre à ces derniers d'assurer un accompagnement individuel et efficace des personnes dans la recherche et la mise en œuvre de solutions concrètes pour améliorer l'état de leur logement et réduire leurs factures énergétiques.

Grâce au regroupement des 4 CPAS de l'ouest du brabant wallon, (Rebecq, Braine le Château, Tubize et Ittre) nous bénéficions de cette aide régionale.

#### A qui s'adresse cette aide :

Toute personne habitant une des quatre communes de l'ouest du Brabant Wallon : Rebecq, Braine le Château, Tubize et Ittre

Que vous propose monsieur Arnaud Doffigny, notre tuteur en énergie ?

- Visite à domicile portant sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Informer et expliquer les résultats d'un audit énergétique ou les résultats de la visite à domicile ;
- Conseiller et proposer des travaux à réaliser ;
- Définir un cahier des charges, mettre en concurrence des entrepreneurs, expliquer et commenter un devis ;
- Evaluer les moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Apporter un aide pour l'introduction des demandes de primes, prêts ou allocations (communal, régional, provincial, fédéral) ;
- Renseigner des institutions existantes ;
- Aider à concevoir des petits travaux d'aménagement qui sont à la portée de l'occupant des lieux ;
- Suivre et accompagner les ménages durant l'exécution des travaux ;
- Assurer un relais ou une négociation entre le propriétaire et le locataire ;
- Informer les occupants sur les contrats de fourniture de gaz/électricité.

#### POUR TOUTE INFORMATION,

M. Arnaud Doffigny : arnaud.doffigny@publink.be

Disponibilité :

- Lundi : Tubize
- Mardi : Rebecq
- Mercredi : Ittre
- Jeudi : Rebecq
- Vendredi : Braine-le-Château

> **Françoise Peeterbroeck, Présidente du CPAS**  
**Aurore François, Directrice Générale**



## NAISSANCES

**PIJPAERT MATHÉIS** : né le 23/9/2014 à Braine-l'Alleud

**BEUBLET LA ROSA SIMON** : né le 1/10/2014 à La Louvière

**VELTRI LORENZO** : né le 17/10/2014 à Braine-l'Alleud



## DÉCÈS

**MOHAMED DANIELLE ORNELLA** : décédée le 30/9/2014 à Nivelles

**POLIART AIMÉ** : décédé le 1/10/2014 à Nivelles

**GHYSSSELS ANDRÉE** : décédée le 4/10/2014 à Ittre

**HEREMANS JOSEPH** : décédé le 7/10/2014 à Ittre

**DELAVENNE MARCELLE** : décédée le 8/10/2014 à Ittre

**POLIART FERNANDE** : décédée le 15/10/2014 à Nivelles

**DE PRIJCK YVONNE** : décédée le 16/10/2014 à Brakel

**DURY JEAN** : décédé le 16/10/2014 à Ittre

**HÉNEAUX JEAN** : décédé le 23/10/2014 à Tubize

**LOGNET JEANNE** : décédée le 23/10/2014 à Nivelles

**HASTHORPE GEORGES** : décédé le 26/10/2014 à Ittre



## MARIAGES

**VINCKE MARC ET MERTENS COLETTE** : le 11/10/2014

**LOUIS LAURENT ET ANZALONE SAMANTHA** : le 18/10/2014

**PLAS STEPHAN ET HANOTEAU AURÉLIE** : le 18/10/2014

> **Christian Fayt, Officier de l'Etat Civil**

### Prochain Conseil communal :

**25 NOVEMBRE 2014 - 18H30**

**SALLE COMMUNALE DE LA RUE PLANCHETTE**

### Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Daniel VANKERKOVE, Echevin de l'Information - 0470/ 223 301**

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Nancy Dutoit - Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**



## PÉNURIE HIVER 2014-2015



Afin de sensibiliser la population ittroise à une éventuelle pénurie électrique, la commune vous informe que différents sites web existent et ont pour objectif d'expliquer, d'une part, les risques d'une pénurie et, d'autre part, de donner des conseils/informations concernant l'économie d'énergie.

- <http://economie.fgov.be>
- [www.elia.be](http://www.elia.be)
- <http://centredecrise.be/fr/content/coupires-delelectricite>
- [www.info-risques.be](http://www.info-risques.be)
- <http://offon.be/fr>

Sur le site internet du **SPF Economie** (<http://economie.fgov.be>), vous trouverez diverses informations, notamment en ce qui concerne le plan de délestage, la liste des communes délestables, la procédure en cas de pénurie ainsi que des astuces pour économiser de l'énergie. Vous y trouverez aussi une foire aux questions destinées aux familles et aux entreprises.

Le SPF Economie dispose également d'un numéro d'information, à savoir le 0800/120.33, joignable tous les jours entre 9h et 17h et d'une adresse email : [info.eco@economie.fgov.be](mailto:info.eco@economie.fgov.be)

Le **gestionnaire du réseau de transport d'électricité ELIA**, via son site web ([www.elia.be](http://www.elia.be)), donne des informations sur le risque de pénurie, les rues qui pourraient être délestées et une foire aux questions.

Le **Centre de Crise**, qui fait partie du Service Public Fédéral Intérieur, met en évidence, sur son site (<http://centredecrise.be/fr/content/coupires-delelectricite>), les éventuelles conséquences d'une coupure et donne des conseils pour agir sans électricité.

Le site web [www.info-risques.be](http://www.info-risques.be) donne quant à lui une série d'informations générales sur les risques potentiels d'une pénurie électrique ainsi que différentes recommandations à suivre pour sensibiliser chacun en vue d'une meilleure préparation aux risques.

La commune vous invite donc à tenir compte de ces bons conseils et à les mettre en application. Le but étant d'obtenir une réduction de la consommation d'énergie et d'arriver à un élan de solidarité suffisant pouvant diminuer le risque d'une coupure plus ou moins longue de l'alimentation électrique. »

Nous participons!



Ensemble, nous pouvons éviter une pénurie d'électricité cet hiver. Il nous suffit de réduire notre consommation, surtout entre 17 et 22 heures. Si chacun y met du sien, nous pouvons faire la différence. Joignez-vous à nous : découvrez nos conseils pratiques pour économiser de l'électricité et affichez nos posters. Rendez-vous sur [OffOn.be](http://OffOn.be)